Nations Unies S/2022/171

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er mars 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note de synthèse issue de la réunion que le Groupe a tenue sur la situation en Afghanistan (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

22-03013 (F) 040322 070322

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 1er mars 2022 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Synthèse de la réunion consacrée à la situation en Afghanistan, tenue le 18 février 2022

Le 18 février 2022, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la situation en Afghanistan. Le Groupe a entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Deborah Lyons, de ses deux adjoints et de plusieurs représentants de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. La réunion s'est terminée par un tour d'horizon des principales recommandations présentées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des observations complémentaires formulées par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont posé des questions sur le nouveau mandat de la MANUA, qui serait négocié dans les jours suivants, et en particulier sur des propositions de libellés concernant le suivi des droits des femmes ; les conditions d'enseignement et le programme scolaire qui seraient proposés aux filles si celles-ci pouvaient retourner à l'école en mars ; les tendances actuelles relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles et aux représailles visant les militantes et les manifestantes ; le statut des mécanismes de promotion de l'égalité des genre et l'état de la participation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité ; l'impact de la situation humanitaire sur les femmes et les filles ; le rôle des acteurs régionaux dans les contacts pris avec les responsables Taliban au sujet des questions liées aux droits des femmes ; les mesures qui auraient été prises pour assurer le respect de la Constitution de l'Afghanistan et des traités internationaux auxquels le pays était déjà partie, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; l'existence de mécanismes permettant de garantir que l'ONU et la communauté internationale communiquent systématiquement avec les organisations de femmes.

D'autres questions ont porté sur la question délicate de savoir comment interagir avec les militantes sans leur faire courir de risques supplémentaires, et sur la mesure dans laquelle les Taliban étaient prêts à entendre les exigences formulées par les organisations d'Afghanes et la communauté internationale. Plusieurs États Membres ont réaffirmé que les Taliban ne seraient jugés qu'au regard de leurs actes et pas de leurs promesses ou de leurs annonces et que l'on ne saurait tolérer que les femmes soient effacées de la sphère publique. D'autres ont souligné qu'il importait d'assurer la stabilité et la sécurité alimentaire du pays et fait observer que le gel des avoirs de la Banque centrale afghane placés sous le contrôle d'autres pays ne nuirait qu'à la population générale et à l'exercice de tous les droits des Afghanes et les Afghans. Un membre du Conseil a recommandé que le Groupe informel d'experts organise en Afghanistan une visite centrée sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Principaux points soulevés à la réunion

- Il est essentiel que le prochain libellé du mandat de la Mission des Nations Unies en Afghanistan comprenne des termes forts en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des genres et en particulier le suivi des droits des femmes et l'inclusion de ces dernières. Les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent être pensés comme un tout interconnecté. Tout recul pour les femmes afghanes serait un recul pour les femmes du monde entier et un revers au regard des engagements de la communauté internationale en matière de protection des droits des femmes.
- Depuis que les Taliban ont pris le pouvoir, les femmes ont été effacées de la sphère publique. Les 25 membres du gouvernement de fait et les 34 gouverneurs de province sont tous des hommes. Les femmes ont vu leurs droits brutalement reculer et les Taliban ont fait peser de nouvelles contraintes sur leurs activités et leur liberté de circulation, en adoptant notamment une directive leur interdisant de se déplacer par la route sur de longues distances sans un chaperon de sexe masculin (*mahram*).
- Les femmes ont continué de s'élever contre ces restrictions, mais les manifestantes sont réprimées, passées à tabac et placées en détention. Quatre militantes et leurs proches ont récemment été relâchés. L'Organisation des Nations Unies a été informée que les Taliban avaient publié une directive interne selon laquelle les militants, journalistes et membres du personnel des organisations non gouvernementales ne pourraient plus être arrêtés que sur autorisation de responsables au plus haut niveau.
- Il n'existe plus dans le pays de liberté de la presse ni de véritable commission indépendante des droits humains et les mécanismes de promotion de l'égalité des genres ont été mis à bas. Les locaux du Ministère des affaires féminines abritent à présent le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice. Les bureaux de province du Ministère des affaires féminines et les tribunaux spéciaux chargés des affaires de violence à l'égard des femmes ne sont plus opérationnels. Le 22 janvier 2022, à Oslo, les Taliban ont fait savoir par la voix d'une délégation qu'ils avaient l'intention de réactiver le Ministère des affaires féminines, mais selon les informations disponibles à l'heure actuelle, les femmes n'ont été autorisées à revenir travailler que dans un seul bureau d'une unique province.
- Plusieurs universités ont ouvert leurs portes aux étudiantes mais, selon des informations reçues de Kandahar, les intéressées sont contraintes de couvrir leur visage et leurs mains dans les salles d'enseignement. Les Taliban ont annoncé que les filles seraient autorisées à reprendre des études secondaires à partir de la troisième semaine de mars. L'ONU a été informée que les programmes seraient les mêmes qu'avant la prise de pouvoir des Taliban, mais elle continuera à suivre la situation. L'Union européenne a débloqué des fonds afin de rémunérer directement des enseignants par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Des ressources supplémentaires seront nécessaires dans les prochains mois.
- Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la crise humanitaire et la crise économique. Le taux d'emploi des femmes s'est effondré depuis août 2021. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cela pourrait se traduire par des pertes économiques immédiates de 600 millions à 1 milliard de dollars des États-Unis, soit 3% à 5% du produit intérieur brut du pays.

- Le secteur agricole, qui est celui qui emploie le plus de femmes, a particulièrement souffert, en raison de la crise économique et parce que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'exécuter d'activités de développement. Des femmes sont toujours employées dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que dans des organisations non gouvernementales. On s'attend à ce que l'ONU puisse compter sur le secteur privé pour l'aider à plaider en faveur du retour à l'emploi des femmes, dans tous les secteurs.

- Toutes les deux heures, une Afghane meurt des suites de complications liées à la grossesse. On estime que d'ici à 2025, 51 000 mères perdront la vie dans les mêmes circonstances, faute d'avoir pu accéder à des soins de santé, ce qui fera encore augmenter le taux de mortalité maternelle du pays, pourtant déjà élevé.

- Il faut d'urgence offrir un financement souple aux organisations de femmes de la société civile. Le fonds d'affectation spéciale réservé à l'Afghanistan a défini des objectifs et constitué des réserves prioritaires en vue de consacrer au moins 30 % des ressources dont il dispose à l'égalité des genres. Il prévoit également de verser des subventions institutionnelles à 10 organisations de femmes dans chaque province, dans le cadre d'un plan de sauvetage devant aider ces organisations à payer leur personnel et à couvrir leurs dépenses de fonctionnement.

- L'ONU est déterminée à faire en sorte que l'ensemble de son action dans ce domaine soit guidée par les avis formulés par les organisations de femmes du pays et d'ailleurs. De nombreux contacts formels et informels ont été pris, mais il reste nécessaire de trouver une plateforme de dialogue plus systématique et un moyen sûr d'engager des discussions directes avec les Taliban. L'Organisation met déjà en place des espaces de discussion stratégique virtuels à l'intention des organisations de femmes de la société civile et œuvrera à l'appui d'une participation véritable des femmes aux processus de dialogue au niveau local. Elle a créé un conseil consultatif des femmes, dont les avis guident l'acheminement de l'aide humanitaire et la mise en œuvre du cadre d'engagement pour la transition.

- L'ONU va approfondir le dialogue avec les théologiens, les pays voisins et les organisations régionales, telles que le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la coopération islamique, sur la question des droits des femmes dans les pays à majorité musulmane et espère qu'ils joueront un rôle déterminant dans les activités de plaidoyer menées à cet égard auprès des Taliban.

- Il est essentiel que les femmes soient largement représentées dans toutes les interactions entre la communauté internationale et les Taliban. L'ONU s'emploie à montrer l'exemple à cet égard, au niveau de la direction de la Mission et à la tête de plusieurs grands organismes de l'équipe de pays.

- Les Afghanes étaient prises dans l'engrenage de guerres que se livraient les hommes ; elles sont aujourd'hui prises au piège dans leur propre foyer, sans être pour autant plus en sécurité. Avant la pandémie, une grande majorité d'entre elles avaient déjà subi au moins une forme de violence au sein du couple. Les statistiques ont encore empiré pendant la crise sanitaire et un pic a été enregistré ces derniers mois, sur fond de crise économique et de pertes de revenus. L'accès aux services de lutte contre la violence de genre s'est fortement dégradé. Certains centres de protection du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'ONU-Femmes sont toujours opérationnels mais d'autres ont dû fermer. L'ONU maintient le contact avec les autorités de fait en vue d'assurer la continuité de ses opérations.

- Depuis 2012, les Taliban sont inscrits chaque année sur la liste des auteurs de violence sexuelle liée aux conflits qui figure dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la question, pour des actes récurrents de violence sexuelle en détention, des cas de mariages forcés de femmes et de filles à des combattants issus de leurs rangs ou de ceux de l' État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan (EIIL-PK), des cas de mariage d'enfants relevant de stratégies d'adaptation néfastes et pour leur recours à la pratique du *batcha bazi*, dans un contexte d'impunité généralisée. Faute d'un mandat fort et de solides capacités de suivi des droits des femmes, on ne disposera plus d'aucune information sur ces agissements. La situation va s'aggraver encore avec la remise en liberté des détenus incarcérés sur décision des tribunaux chargés des affaires de violence à l'égard des femmes, intervenant au moment même où les organisations de femmes et les institutions qui défendent leurs droits doivent fermer leurs portes.
- Les autorités de fait savent toute l'importance que la communauté internationale accorde aux droits des femmes. Elles savent aussi que leur reconnaissance par d'autres gouvernements dépendra de la manière dont elles agissent dans ce domaine. Une partie des responsables Taliban entend que pour assurer le relèvement et la stabilité de l'Afghanistan, il faut mobiliser les énergies et les talents de toute la population. Cependant, ils considèrent généralement que l'accès et la participation des femmes doivent être cantonnés aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'aide humanitaire et ne sont pas prêts à les laisser exercer l'ensemble de leurs droits.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts[1].

Dans le cadre de ses prochaines négociations sur l'Afghanistan, le Conseil de sécurité devrait conserver les références faites à la participation et aux droits des femmes dans le texte de ses récentes résolutions et s'assurer de faire de la participation des femmes et de la protection et de la promotion des droits humains des femmes et des filles des objectifs stratégiques à part entière et des priorités de la MANUA, qui soient intégrées dans l'ensemble de ses fonctions et activités de la Mission. Le Conseil de sécurité pourrait envisager de faire figurer les libellés ci-après dans le corps de ses résolutions :

- Demande à la Mission de tenir pleinement compte des questions de genre dans l'exécution de ses tâches prioritaires et dans l'exécution de l'ensemble de son mandat, et de soutenir effectivement un large éventail d'organisations de femmes de la société civile, de réseaux et d'organisations dirigés par des femmes, de groupes locaux, de défenseurs des droits humains et de femmes de la diaspora, de dialoguer avec ces acteurs et de les consulter dans tous les domaines de ses activités ;
- Demande à la Mission de faciliter le dialogue entre les femmes et les autorités de fait, d'œuvrer à l'appui d'une participation pleine et véritable des femmes aux processus de dialogue politique, sur un pied d'égalité avec les hommes, et plus largement, de promouvoir l'inclusion des femmes dans la vie politique ;

[1] Ces recommandations sont tirées de propositions d'entités des Nations Unies représentées à la réunion, par exemple le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ou de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion. Elle n'ont pas été formulées par le Groupe dans son ensemble ou par les membres du Conseil de sécurité.

- Prie la Mission de suivre la situation des droits humains dans le pays et d'en rendre compte, en se concentrant en particulier sur les droits des femmes et des filles ;
- Est conscient qu'il importe de veiller à ce que la Mission dispose, en ce qui concerne les questions de genre, de compétences spécialisées, de capacités et de ressources suffisantes pour protéger et promouvoir les droits et la participation des femmes ;
- Exhorte tous les acteurs à assurer la participation pleine et véritable des femmes, dont les déplacées et les réfugiées, à toutes négociations sur le futur de l'Afghanistan, sur un pied d'égalité avec les hommes ;
- Condamne les menaces et les attaques visant les femmes, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les assassinats de femmes, notamment de défenseuses des droits humains, de bâtisseuses de la paix, de journalistes et de femmes occupant des fonctions dans le secteur public, et demande à la MANUA de surveiller ces violations et d'en rendre compte ;
- Souligne qu'il importe de tenir compte des questions de genre dans l'ensemble des programmes humanitaires et notamment d'assurer l'accès à un éventail complet de services médicaux, juridiques, psychosociaux et matériels, sans discrimination, et de veiller à ce que les femmes et les groupes de femmes puissent véritablement participer à l'action humanitaire et soient encouragés à jouer un rôle de chef de file, et exige de toutes les parties qu'elles permettent l'accès humanitaire complet, sûr et sans entrave du personnel des agences humanitaires des Nations Unies et des autres acteurs humanitaires, quel que soit leur genre ;
- Encourage l'adoption d'une approche axée sur les personnes rescapées pour ce qui est de prévenir et combattre la violence de genre, l'objectif étant de veiller à ce que les mesures prises à ces fins soient non discriminatoires et spécifiques et de respecter les droits et de privilégier les besoins des personnes rescapées, notamment des membres des groupes particulièrement vulnérables ou susceptibles d'être spécifiquement pris pour cible.

En ce qui concerne les sanctions, les recommandations formulées à la précédente réunion du Groupe informel d'experts consacrée à l'Afghanistan restent d'actualité. Elles ont trait : à l'intégration, pour les inscriptions sur la Liste, de critères liés à la restriction et aux violations des droits humains, en particulier ceux des femmes, et à la violence sexuelle liée aux conflits ; à la prise en compte des questions de genre comme élément transversal dans toutes les activités d'enquête et dans tous les rapports de l'Équipe de surveillance ; à l'adjonction des questions de genre à la gamme de compétences spécialisées de l'Équipe de surveillance. Le Conseil devrait également envisager d'inviter des représentantes de la société civile à s'exprimer devant le comité des sanctions, qui devrait tenir compte de l'analyse des questions de genre dans l'ensemble de ses décisions, aussi bien en ce qui concerne les dérogations accordées pour des motifs humanitaires que les inscriptions sur la Liste.

Les recommandations formulées à la précédente réunion du Groupe informel d'experts consacrée à l'Afghanistan restent d'actualité. Elles ont trait : à la fourniture d'un appui concret aux femmes exposées au danger, au plaidoyer en faveur de la participation des femmes, à la fourniture d'un soutien financier direct aux organisations de femmes et à la condamnation des violences à l'égard des défenseuses des droits humains. En outre, les coprésidents du Groupe informel d'experts et les autres membres du Conseil devraient :

a) Veiller à ce que les femmes soient largement représentées à des niveaux de responsabilité élevés dans toutes les délégations entretenant des contacts avec les Taliban et soutenir les possibilités de négociation directe entre les femmes d'influence afghanes et les Taliban ;

b) Soutenir la création d'un mécanisme indépendant de suivi des droits humains qui enquêterait sur les violations des droits des femmes et des filles et sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, dont la violence sexuelle liée aux conflits, et recueillerait des éléments de preuve ;

c) Continuer à plaider et à œuvrer pour faire en sorte que l'égalité des genres ait rang de priorité et que les organisations de femmes de la société civile soient systématiquement consultées dans le cadre des activités du fonds d'affectation spéciale réservé à l'Afghanistan et des décisions prises sur la répartition des ressources dont il dispose ;

d) Œuvrer et plaider pour que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes et sans aucune restriction, à la mise en place, à l'acheminement et au suivi de l'aide humanitaire en Afghanistan et que les organisations de femmes de la société civile soient consultées dans la conduite de ces activités ;

e) Intercéder auprès de tous les pays afin que ceux-ci permettent aux civils fuyant l'Afghanistan d'entrer sur le territoire, garantissent l'exercice du droit de demander asile, respectent en tous temps le principe de non-refoulement, suspendent les retours forcés et soutiennent les initiatives ciblées, d'importance vitale, visant à prévenir et combattre la violence de genre, à donner des moyens d'agir dans le pays d'accueil aux Afghanes réfugiées de tous âges et à renforcer leur résilience, conformément au plan régional d'intervention pour les réfugiés de 2022.

Les coprésidents ont remercié tous les participants et se sont engagés à assurer le suivi des importantes questions soulevées pendant la réunion.